

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Délib.2011.11 Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)**

**L'an deux mille onze et le premier février,  
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni  
en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD,  
Maire.**

**Date de convocation : 26 janvier 2011**

**Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Pierre  
VALVERDE, Stéphane JODAR, Franck DENOLLY, Guy BATTAGLINI, Eric  
CLO,**

**Mesdames : Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Noélie LASCOLS, Sylviane  
MONNOT,**

**Absents excusés : Michel RODEL, Annick MOURARET**

**Secrétaire de séance : Mr Michel CROS.**

**Pouvoir de Michel RODEL à Pierre VALVERDE**

**Pouvoir d'Annick MOURARET à Daphné GAULT**

Vu la délibération du 6 janvier 2004 instaurant le régime indemnitaire,

Vu le décret n° 2010-761 portant majoration à compter du 1 juillet 2010 de la rémunération des personnels des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'entériner la revalorisation les montants de références Monsieur le Maire explique que la somme globale consacrée à l'IAT (indemnité d'administration et de technicité) est régie par des ratios sous contrôle du Centre de Gestion de la fonction territoriale de l'Isère (CdG38).

Ces ratios n'avaient pas été réévalués depuis près de dix ans, et l'ont été en 2010.

L'application stricte de ces ratios fait apparaître une augmentation de la masse globale de cette indemnité de 7,6% à périmètre constant pour cette année 2011.

Cette indemnité – à répartir entre les différents collaborateurs de l'équipe communale, concernés – se monterait ainsi à 5338, 30 Euros à répartir entre 7 personnes à raison d'un 12ème par mois.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer favorablement pour cette augmentation, et pour la masse globale qui en résulte.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire, et accepte l'augmentation de 7,6% de la masse globale de l'IAT pour cette année 2011, augmentation qui sera inscrite au budget primitif 2011.**

FILIERE	GRADE	FONCTION	MONTANT ATTRIBUE
Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	Agent des services techniques	1 127.18 €
Technique	Adjoint technique 1ère classe	Agent des services techniques	915.49 €
Technique	Adjoint technique 2ème classe	Agent des services techniques	691.12 €
Administrative	Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif	1 176.29 €
Sanitaire et sociale	Agent spécialisé 1ère classe écoles maternelles	ATSEM 1ère classe	1 428.22 €
<b>Total crédit global IAT 2011</b>			<b>5 338.30 €</b>

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Le Maire : Patrick BARRAUD**